village bien vivre participation partage
passion journal perché échange habitant proposer
# ENSEMBLE
agir citoyen quartier
patrimoine développement protection
convivialité
# Mirmande
n°2

## Chemins, adresses et signalétique

**ACTU**
Préemption de la maison Houdard

**VIE SCOLAIRE**
Reportage sur les nouveaux rythmes scolaires

**ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**
Mademoiselle Jane, reine des perles

**BIEN VIVRE**
Maison Desplan : où en est-on ?

Décembre 2014

## SOMMAIRE


Actus ---------- 3

Dossier ---------- 6

Vie scolaire ------ 9

Activité économique ---- 10

Finances --------- 11

Bien vivre à Mirmande ------- 12

Culture, Sport, Vie associative-- 17

Cet espace est pour vous -------- 19

Infos Mairie ------ 20



**ENSEMBLE Mirmande n°2**
**4ème trimestre 2014**

**Directeur de la publication**
B. Maclin
**Maquette**
JB Massart
**Rédacteurs**
JB. Massart - F. Ibarra
B. Maclin - P. Ramier - C. Combe
G. Jeune - JM. Minaudier - D. Noilly
MA. Gualda
**Photos**
Mairie de Mirmande
**Impression**
Imprimerie IMPRIMEX

**Imprimé sur papier recyclé**


# EDITO DU MAIRE

Chères Mirmandaises, chers Mirmandais,

Déjà les fêtes de fin d'année approchent et notre village, à l'initiative des artisans et commerçants, se plonge dans l'ambiance de Noël à travers un parcours "de crèche en crèche". Dans les vitrines des boutiques et derrière les fenêtres des particuliers, les scènes de la nativité éclairent et animent l'hiver mirmandais.

Cette ambiance intemporelle est l'une des facettes d'un village préservé qui a la chance de pouvoir vivre des instants privilégiés à l'abri de l'agitation des villes. Pour autant, cette poésie n' est pas synonyme de passéisme, de repli sur soi-même, de refus de vivre avec son temps.

Les orientations que nous avons choisies pour développer le rayonnement culturel de Mirmande en sont la preuve. L' embauche d'une personne chargée de la mise en place d'événements que nous souhaitons pérenniser entre dans le cadre de cette ouverture et de notre désir de voir Mirmande devenir une référence dans le domaine culturel. Ce sera également le cas avec le projet que la préemption de la maison Houdard nous permettra de concrétiser.

Dans ce même esprit, vous verrez comment nous avons réussi à proposer aux enfants de notre école des activités péri-éducatives variées et de qualité, avec un budget raisonnable.

Et, vous découvrirez peut-être l'activité de Mademoiselle Jane, perlière installée à Platet qui participe au rayonnement de Mirmande.

Enfin, le dossier de ce journal vous apportera également l'information nécessaire à la compréhension du projet d'adressage et de mise en œuvre d'une signalétique qui seront effectifs au début de l'année 2015.

Je vous souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes et vous invite à partager le verre de l'amitié lors de la présentation des vœux qui se tiendra à la salle des fêtes le vendredi 16 janvier 2015 à 18h30.

**Benoît MACLIN**
Maire de Mirmande

## PARCOURS DE CRÈCHES

Du 6 au 31 décembre, un parcours composé de 25 crèches vous est proposé par les habitants et commerçants de Mirmande et quelques Cliousclatiens. Chaque crèche est différente et visible de la rue. N'hésitez pas à vous promener dans les rues des 2 villages et élisez celle que vous préférez.
Vous pourrez récupérer un bulletin de participation auprès des commerçants participants. Déposez le document avec le numéro de votre crèche préférée dans l'urne prévue à cet effet à l'ancienne auberge de jeunesse dans la grand'rue.

### ERRATUM

Dans le premier numéro d'ENSEMBLE Mirmande, il était écrit que les travaux d'électrification des cloches, avaient été financés par le Père Joffre, alors curé de la paroisse.

Rectification : la plus grosse partie des travaux avait été financée par la municipalité de l'époque dirigée par Christian Tracol, le Père Joffre n'ayant payé qu'une partie des lignes électriques.

Toutes nos excuses pour cette petite erreur.

## TRAVAUX À L'ÉGLISE ST-PIERRE

Comme vous l'avez constaté, l'entreprise "Patrimoine et Tradition" a déposé les deux cheminées de l'église devenues dangereuses, ce qui a permis de réparer une partie de la toiture et des corniches, sources de fuites. De prochains travaux sont prévus afin de mettre en place un accès pour les personnes à mobilité réduite.

## FÊTE DE LA LUMIÈRE À MIRMANDE "LUMIÈRES ET CHANTS"

**Cette année et pour la 4ème fois consécutive, Mirmande PatrimoineS organise la fête de la lumière à Mirmande. La soirée "Lumières et Chants" se déroulera le samedi 13 décembre, le jour de la Sainte-Lucie.**

La Sainte-Lucie est une fête ayant lieu le 13 décembre en honneur de sainte Lucie de Syracuse. Elle marque, avec l'Avent, le début de la saison de Noël.
Traditionnellement une fête importante dans toute la Chrétienté occidentale, elle est aujourd'hui célébrée en Europe méridionale.

A Mirmande, la fête se déroulera de la manière suivante :
- Rassemblement devant l'église Saint-Pierre à 18h30. Vente de flambeaux.
Comme les années précédentes, les participants pourront acheter des flambeaux au prix de 1,50 euro qui seront allumés devant St Pierre. Pour des raisons de sécurité, mais aussi esthétiques, des flambeaux « électroniques » pour les enfants diffusant des effets multicolores et sans aucun danger seront proposés moyennant une caution de 5 euros l'unité. Si ces flambeaux sont rendus une fois la soirée terminée, les 5 euros seront restitués ; si ces flambeaux sont gardés, la caution sera conservée.
- Départ de Saint-Pierre vers 19h. Arrivée prévue à Ste Foy vers 19h15, 19h30.
- A Saint-Foy, et là encore comme les années précédentes, il y aura un concert de chorales. Celui-ci devrait se terminer vers 20h - 20h15.
- Descente aux flambeaux par la route des pins pour rejoindre l'espace de la Bouligaire où auront été dressés des stands permettant une restauration « réconfortante » : vin chaud, soupe, chocolat chaud, pâtisseries et autre tartes salées, le tout fait avec toute la gentillesse et le dévouement de l'ensemble des bénévoles de l'association.
- Le clou du spectacle – le feu d'artifice- devrait être tiré à partir de 20h45 sous réserve des conditions météorologiques. Les professionnels de la pyrotechnie seront seuls habilités à décider de tirer ou de ne pas tirer le feu.
- Le spectacle, toujours aussi magique permettra aux plus jeunes des participants de quitter les lieux vers 21h30.

Nous vous souhaitons, bien sur, toujours plus nombreux pour partager ensemble ce moment de convivialité.

*Association Mirmande PatrimoineS*

INFOS

### 300 €

Supplément exceptionnel de la municipalité attribué à l'association pour ces festivités accompagné d'un soutien humain et logistique (tables, chaises, barnum...)

# PRÉEMPTION DE LA MAISON HOUDARD

**La commune de Mirmande a décidé d'exercer son droit de préemption sur la maison de Nicole Houdard alors que les Domaines, propriétaires, allaient la vendre pour 20 000 euros à un acquéreur privé.**

La maison Houdard

La préservation et la mise en valeur du patrimoine est un des objectifs prioritaires de la municipalité, et constitue l'une des bases de son développement économique. La maison Houdard est un élément fort de ce patrimoine. Construite à l'intérieur du premier rempart, elle est incluse dans le périmètre du site classé, dans un lieu privilégié à proximité de l'église Sainte-Foy. C'est l'une des importantes maisons historiques de Mirmande.

La municipalité a également à cœur de développer la convivialité et la qualité de vie des Mirmandais en proposant des activités culturelles, sociales, éducatives, de qualité. Les réflexions et prospections menées ont conclu au besoin de développer des activités d'animation contribuant au rayonnement culturel et touristique de la commune, de sa culture, de ses activités économiques.

L'acquisition de la Maison Houdard permettra l'installation d'un lieu, maison du patrimoine, grâce auquel la commune développera ses projets. Un usage collectif de ce lieu contribuera à la préservation de ce patrimoine, bien public, et sa mise en valeur participera de l'appropriation du patrimoine local et de son histoire par les Mirmandais. L'aménagement d'un atelier-résidence d'artiste et de lieux de rencontre dans les espaces offerts par cette maison permettra de donner aux manifestations culturelles une dimension supplémentaire et durable. Des événements complémentaires à ceux de l'église Sainte-Foy voisine pourront être organiser. Un accueil sera possible pour des activités pédagogiques, des rencontres et des manifestations au bénéfice des Mirmandais, des populations locales et des visiteurs.

Dans le litige en cours après l'effondrement du mur, ancien rempart, qui soutient le jardin, la responsabilité de la commune a été définitivement écartée et l'assurance de l'ancienne propriétaire a été condamnée à prendre en charge la reconstruction du mur effondré et à indemniser le propriétaire de la maison qui a été endommagée. Ainsi, même si un appel est en cours, et après un examen juridique précis du dossier, la procédure de préemption est apparue comme répondant à un intérêt public, dans des conditions avantageuses pour la commune.

# LES ÉLUS SONT À VOTRE ÉCOUTE

L'équipe municipale s'est résolument positionnée comme souhaitant un échange continu et constructif avec les Mirmandais. Les réunions publiques de juillet ont ainsi permis de dégager nombre de sujets de travail qui concernent votre quotidien. Elles ont aussi validé la proposition d'organiser une permanence régulière des élus en mairie.

Cet engagement est ainsi tenu : déjà deux permanences ont eu lieu les samedis 25 octobre et 22 novembre.

Elles sont une occasion de rencontrer, sans rendez-vous, le maire et les élus municipaux afin d'échanger, de proposer vos idées pour la commune –qu'elles concernent un sujet du quotidien ou un sujet de réflexion-, de poser des questions ou encore d'exposer un quelconque problème.

Ces permanences sont proposées à la mairie une fois par mois, le samedi matin de 10 à 12 heures. Notez les prochaines dates : 20 décembre, 17 janvier, 21 février et 21 mars.

# CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie commémorative de l'armistice de la guerre de 1914-1918 s'est déroulée ce 11 novembre au matin sous une pluie battante, qui semblait vouloir accompagner le recueillement des participants.

Claude Veyrenc, président des anciens combattants et victimes de guerre de Saulce, Mirmande, les Tourrettes et la Coucourde, le corps des sapeurs-pompiers de Saulce et Benoit Maclin, Maire, ont déposé des gerbes et rendu hommage à chacun des Mirmandais victimes de la Grande guerre. Benoit Maclin a lu le message du secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire, qui rappelait le caractère particulier de cette journée, 100 ans après le début des hostilités. La présence de jeunes Mirmandais, porte-drapeau, chargée du dépôt des fleurs ou simples participants, témoignait de l'importance de la transmission de la mémoire de ces moments importants de notre histoire.

## UN PROJET D'ÉOLIENNES REPOUSSÉ

Les municipalités de Loriol et Cliousclat ont souhaité abandonner le projet élaboré par *La compagnie du vent* d'implantation de 5 éoliennes sur le mont Pourchier. Consultée, la mairie de Mirmande à apporté son soutien à cette décision. L' implantation des éoliennes à une distance de 4 à 5 km de Mirmande, aurait eu un impact visuel non négligeable depuis notre village. Nous remercions les communes de Loriol et de Cliousclat de nous avoir associés à ces débats.

## SÉCURITÉ AU VILLAGE

Après une première réunion de concertation, une étude gracieuse sera menée par la gendarmerie au premier trimestre 2015. Cette analyse doit nous permettre de mieux cibler et orienter nos actions suite notamment aux dégradations de véhicules observées cette année. La gendarmerie a constaté que la surveillance des parkings par l'agent de sécurité a un effet bénéfique, la délinquance ayant baissée. Parallèlement, le Conseil Général a été sollicité pour nous aider à la mise en place du marquage des places de stationnement sur les parkings du village.

## LES EMPLOYES COMMUNAUX

L'équipe technique municipale chargée des espaces verts et travaux divers avait été renforcée par 2 agents, David Doulière et Thierry Maury. Le premier ayant donné sa démission, nous avons pallié son départ, en renouvelant le contrat de Thierry, avec un passage de 24 heures aidées à 30 heures par semaine. Les 6 heures de différence sont à la charge de la commune.

Pour l'entretien des parcelles végétalisées des Villages Botaniques laissées à l'abandon par la précédente municipalité, il est actuellement étudié la possibilité de prendre une personne en emploi aidé de 20 heures par semaine. Un retour dans le cercle Drômois des Villages Botaniques pourra ainsi être sérieusement envisagé.

Evidemment, ces travaux seraient effectués sous la férule de Maryse Brun (Présidente des Villages Botaniques de la Drôme) que nous remercions vivement.

## LE THÉÂTRE DU BISSE VA FERMER SES PORTES !

La rumeur court que la responsabilité de cette fermeture incomberait à la mairie. Je ne peux laisser sans réponse de telles affirmations!

Le théâtre que Bernard et Françoise Houal ont créé en 2004 dans un espace jouxtant leur maison à Mirmande a offert pendant une décennie des spectacles dont la qualité avait fidélisé le public.

Maire de Mirmande, je ne pouvais que me réjouir que notre village abrite ce théâtre dont j'ai pu apprécier une des représentations cet été. Pendant toutes ces années, le Théâtre du Bisse a fonctionné sans contraintes administratives ni contrôle particulier.

Toutefois, sur la déclaration pour des travaux qu'il avait entrepris, monsieur Houal a mentionné le terme "théâtre". Les services de la préfecture m'ont alors rappelé à l'ordre, me demandant de justifier de la bonne régularité du théâtre au regard des procédures de sécurité imposées à un établissement recevant du public. Or aucune déclaration ni contrôle de sécurité n'avait jamais été fait et j'ai été mis dans l'obligation de demander leurs mises en œuvre.

En réponse, Monsieur Houal m'a signifié sa décision d'arrêter l'activité du théâtre.

Pensant que la lourdeur des démarches le rebutait, je lui ai proposé mon aide pour procéder aux déclarations nécessaires. Considérant la configuration du théâtre, déjà équipé de deux sorties dont une large et de plain-pied, j'étais confiant dans l'aboutissement de cette démarche de mise aux normes.

Soutenir les initiatives culturelles à Mirmande m'apparaissant comme une nécessité, j'ai assuré à monsieur Houal que la commune ferait le maximum pour lui faciliter la réalisation des éventuels aménagements qui s'imposeraient.

Je réitère officiellement mon offre dans ces lignes, afin que le Théâtre du Bisse poursuive son activité dans les conditions qui garantissent la sécurité du public mais aussi nos responsabilités respectives. En effet, comme chacun le sait, en cas d'accident et de non-respect des obligations de sécurité, la responsabilité du Maire, responsable de la police municipale, est mise en cause.

Je précise que ces derniers mois, j'ai aussi été amené à demander aux deux hôtels de Mirmande de justifier de leurs dernières mises aux normes de sécurité.

Dès lors, si monsieur Houal est libre de ses choix, je souhaite que les services de la mairie, la préfecture ou moi-même ne soyons pas rendus responsables de la fin de l'activité du théâtre.

*Benoît MACLIN, Maire de Mirmande*

Le théâtre du bisse

# NOUVELLES ADRESSES ET SIGNALETIQUE

**Vous avez peut être reçu récemment des courriers ou des factures dont vous êtes régulièrement destinataire, mais cette fois ces documents portent la mention d'une adresse qui n'était pas la votre jusqu'à présent. De quoi s'agit-il ? La commune de Mirmande s'est engagée depuis 2011 dans un processus consistant à définir pour chaque habitant de la commune une adresse (numéro et nom de voie). Mais la mise en œuvre a été chaotique et n'est pas achevée.**

Le problème est que, alors que le processus n'était pas terminé, différents services ont été destinataires début 2014 d'un fichier contenant les futures adresses et les ont intégrées dans leurs systèmes de gestion. Voilà pourquoi vous avez reçu du courrier avec une "nouvelle" adresse alors que, normalement, vous auriez dû être informé avant toute mise en œuvre, notamment en recevant un "certificat d'adressage" de La Poste. Celle-ci nous a confirmé qu'il y avait eu une anticipation malvenue. Elle s'est aussi étonnée de deux points : d'abord, dans ces adresses, la numérotation métrique (distance depuis le début de la voie) a été adoptée pour l'ensemble des habitations de la commune alors qu'une numérotation classique (pairs/impairs) des habitations du village est préférable. D'autre part, elle nous a alertés sur la longueur trop importante de certaines dénominations de voie, incompatible avec le tri automatique, ce qui induit du retard dans l'acheminement du courrier.

**Ainsi, nous allons devoir opérer des corrections qui modifieront peut-être l'adresse "provisoire" dont vous venez de prendre connaissance. Nous espérons pouvoir aboutir pour une mise en œuvre début 2015.**

### Qu'est-ce qu'une adresse ?

Une adresse doit être donnée à l'entrée de l'habitation ou de l'activité. Attention, il ne s'agit pas de l'adresse de la boite aux lettres, qui peut être située ailleurs.

Pour La Poste, une adresse est constituée d'un numéro et d'un nom de voie, suivis d'un code postal et d'une commune. Il est possible d'ajouter un "complément d'adresse" qui sera le nom d'un lieu-dit, d'un hameau, d'une maison, mais il ne sera pas utilisé lors du tri du courrier.

Les noms des voies font l'objet d'une délibération en conseil municipal. Le numéro est déterminé selon la méthode "classique" (pair/impair) pour les agglomérations et de façon "métrique" (distance depuis le début de la voie) pour la campagne. Le numéro peut être complété d'une lettre "A", "B", "C"… lorsque des habitations ont des portes d'entrée différentes tout en ayant le même accès sur la voie publique.

**Où en est-on ?**

Pour Mirmande, seuls les noms des rues du village, de Platet et des Buthiers ont fait l'objet d'une concertation et de délibérations (17 octobre 2011 et 4 juin 2012). Ces noms ne seront donc pas remis en question, seuls quelques ajustements de limites seront faits. Hors-village, quelques limites s'avèrent inappropriées et certains noms de voies -selon la liste déjà diffusée à l'extérieur- trop longs (ce qui implique le passage en tri manuel et donc du retard dans l'acheminement du courrier). Ils ont donc été révisés. Ces définitions de voies seront soumises à la délibération d'un prochain conseil municipal.

Des marchés pour la mise en place de panneaux (noms des voies et numéros) ont été lancés par la précédente municipalité. Les panneaux hors village et hameaux seront réalisés sur tôle, en couleur verte ; les panneaux de voies seront installés par le fabricant. Le modèle des panneaux à l'intérieur du village et des hameaux est en cours de définition car celui qui avait été choisi par l'ancienne municipalité, sans concertation avec l'architecte des Bâtiments de France, ne se serait pas intégré au bâti local.

**En pratique, comment cela se passe-t-il ?**

**Extra-muros** : l'installation des panneaux des noms de voies est assurée par le fournisseur et la commune aidera les propriétaires à installer les numéros.
**Intra-muros** : la commune assurera l'installation des panneaux afin que l'intégration dans le bâti soit homogène.

**Quelles sont les conséquences pour les habitants ? Quelles formalités devront-ils effectuer ?**

Les adresses changent et le "certificat d'adressage" délivré par La Poste permet de justifier de ce changement sans déménagement.

• Papiers d'identité : Il n'y a pas d'obligation de modifier ou de renouveler votre Carte Nationale d'Identité ou votre passeport.

• Carte grise : **vous devez, pour tout véhicule soumis à immatriculation, adresser dans le mois qui suit le changement d'adresse, une déclaration à la préfecture**. A défaut, vous serez passible d'une amende (contravention).

- Si le véhicule concerné a une immatriculation selon le nouveau format, cette déclaration peut être réalisée par voie électronique sur "service-public.fr". Une étiquette qui vous sera adressée par courrier devra être apposée sur la carte grise. Cette démarche est gratuite.
- Si le véhicule concerné est immatriculé dans l'ancien système, cette démarche implique l'attribution d'une immatriculation selon le nouveau système. La déclaration doit être faite et vous devez vous acquitter de la redevance d'acheminement de la nouvelle carte grise, soit 2,50 euros. Et, il faudra bien sûr changer vos plaques d'immatriculation.

INFOS +

## Pourquoi définir des adresses ?

Donner des noms aux rues et des numéros aux habitations n'est obligatoire que pour les communes de plus de 2 000 habitants. Toutefois, La Poste incite les petites communes à s'engager également dans la définition d'adresses qui facilite la distribution du courrier et permet un repérage des habitations. Leur géolocalisation profite à certaines activités, notamment les livraisons et surtout améliore les conditions d'intervention des services de secours.
Anne-Marie Armand, alors Maire de Mirmande, a signé le 13 octobre 2011 une convention avec La Poste s'engageant à mettre en œuvre ces dénominations pour notre commune. **La nouvelle municipalité s'est résolue à ne pas remettre cette démarche en cause dans la mesure où les services de secours ont d'ores et déjà intégré la définition d'adresses pour notre commune.**

• Il sera également nécessaire de signaler le changement d'adresse auprès des organismes privés et publics avec lesquels vous traitez habituellement. Grâce au service "service-public.fr", la plupart des démarches peuvent être faites en ligne (CPAM, CAF, EDF…).

• Les associations doivent communiquer leur changement d'adresse (siège social et/ou siège de gestion) en préfecture en joignant copie de la délibération du conseil municipal dénommant leur voie.
• Les entreprises, quel que soit leur statut, doivent signaler leur changement d'adresse au "centre de formalité des entreprises".

**Un certificat d'adressage sera directement envoyé par La Poste aux habitants et propriétaires. Photocopiez-le, scannez-le, gardez-le, diffusez des copies. La délibération du conseil municipal sera adressée par la mairie aux associations. Adressez-vous au secrétariat de la mairie en cas de besoin. Si vous rencontrez un problème de justification de domicile auprès d'un interlocuteur, d'une administration, n'hésitez pas à demander au secrétariat de mairie une attestation.**

## CLASSEMENT DE LA VOIRIE

La municipalité précédente avait lancé une réorganisation de la voirie communale et l'établissement d'un tableau de classement des voies communales et chemins ruraux.
La commune de Mirmande compte 19,6 km de voies communales et 76,2 km de chemins ruraux.
Une enquête publique a eu lieu du 14 mars au 1er avril 2011 afin que les Mirmandais s'expriment sur ce sujet et donnent leurs avis et leurs attentes. A la suite de cette procédure, certains chemins ont été déclassés, cédés ou bien encore détournés, d'autres ont changé de catégorie.
A titre d'exemple, le chemin de la bouligaire a été cédé à M. Chalendard, le chemin passant dans la cour de M. David a été détourné ou bien encore plus récemment le chemin passant au milieu de la propriété de M. Gelus sera déclassé d'ici peu.
Aujourd'hui, une carte détaillée de la voirie est réalisée et est à disposition des Mirmandais en mairie.

## ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Un entretien partiel de la voirie a été réalisé durant cet été par l'entreprise Combier. Celle-ci a procédé au bouchage des principaux trous et accotements dangereux ainsi qu'une remise en forme des chemins empierrés.
Les intempéries de cette fin d'année nous ont contraints à une intervention d'urgence sur le bord de route affaissé au quartier des Leybincines.
Pour 2015, un programme sur 3 à 4 années de travaux de remise en état de la voirie va être préparé. Des entreprises sont en cours de consultation. N'hésitez pas à faire remonter les informations sur des voiries qu'il vous semble important de traiter afin que l'on étudie avec les différentes entreprises les solutions que l'on peut apporter.

## SÉCURISATION DU QUARTIER CAVOUX

Lors des réunions publiques organisées à Mirmande, la sécurisation du quartier Cavoux est apparue comme une priorité pour les riverains de la départementale 57 et pour la municipalité
Les automobilistes roulent trop vite sur cette route qui traverse un quartier très urbanisé où vivent de nombreux enfants.
Pour répondre à cette demande de sécurité, le maire a sollicité la DDT (Direction Départementale du Territoire) afin de mettre en place des ralentisseurs.
Cette demande a été refusée, de même que celle de la création d'une chicane dont l'installation ne pourrait être envisagée que si des mesures plus faciles à mettre en œuvre s'avéraient inefficaces.
Les services départementaux ont donc proposé de réaliser un marquage au sol pour réduire de manière visuelle la chaussée. Equiper le chemin communal qui débouche sur la route d'une signalisation de priorité à droite et matérialiser l'arrêt de bus par un marquage au sol complèteront ce dispositif.
Afin de sensibiliser les automobilistes et de les alerter sur la nécessité de ralentir, un radar pédagogique prêté par la commune de Saulce sera mis en place.
La vitesse limitée à 70 km/heure sera régulièrement contrôlée par la gendarmerie qui verbalisera les conducteurs trop pressés.
Si ces installations s'avèrent insuffisantes, la DDT envisagera alors la création de la chicane.

# DES ACTIVITÉS PÉRI-SCOLAIRES POUR TOUTES LES ENVIES

**Pour répondre à la réforme des rythmes scolaires mise en place par le gouvernement, les écoles de Cliousclat et de Mirmande ont adopté à la rentrée la semaine de quatre jours et demi.**

La majorité des enfants participe aux activités périscolaires mises en place par les municipalités et le SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire).
Le choix des ateliers qui complètent les 24 heures de cours hebdomadaires ayant été laissé aux mairies, Mirmande et Cliousclat se sont investis à fond pour proposer un large panel d'activités.
Comme nous vous l'expliquions dans le précédent numéro, la programmation des ateliers a été choisie en fonction des horaires du ramassage scolaire, mais aussi des exigences liées à l'âge des enfants, pour les plus petits la sieste restant incontournable.

### Avec les vacances de la Toussaint a pris fin la première session d'animations

A Cliousclat le jeudi, Marie Pierre Tavan a animé un atelier de bricolage qu'elle poursuivra jusqu'à Noël. Judith Levasseur, comédienne, qui intervient à la médiathèque de Livron et à Privas, a fait découvrir le théâtre aux tout-petits tandis que Lise Peltier, animatrice littéraire, leur ouvrait le monde magique des livres.
Ce fut un plaisir pour les enfants de prononcer leurs premiers mots d'anglais avec Emilie Chittenden, mirmandaise et anglaise, épouse d'Olivier qui intervient quant à lui à Mirmande, tous deux animent ces ateliers bénévolement.
Annick Boufard, ATSEM et Myriam Demas, animatrice périscolaire se sont relayées pour assurer la surveillance de la sieste et assumer le rôle de référent*. Myriam intervient également à Mirmande.

### Les TAPS côté Mirmande

Les écoliers mirmandais quant à eux s'adonnent, le mardi et le vendredi à des activités sportives, créatives et ludiques.
Marion Gauthier, titulaire d'un CAP petite enfance, remplace au périscolaire Sylvie Chrétien en arrêt maladie jusqu'à Noël. Marion anime à Mirmande les jeux éducatifs le mardi et tient le rôle de référent le vendredi, comme le faisait Sylvie.
Nous profitons de ces lignes pour présenter à Sylvie tous nos vœux de bon rétablissement, ainsi qu'à madame Dorier, intervenante en arts plastiques qui a été hospitalisée peu après la rentrée. Une maman d'élève, madame Woo-Yen qui a une formation artistique, l'a remplacée avec beaucoup de compétence et de gentillesse.
Les élèves inscrits à l'atelier journalisme, animé par Marie-Agnès Gualda, ont travaillé à l'édition d'un petit journal dont ils ont écrits les articles. Leur fierté était grande de montrer à leurs proches le fruit de leur travail !
C'est avec Oliver Chittenden, que les petits mirmandais ont approfondi leurs connaissances en anglais.
Les ateliers de danse modern'jazz, animés par Saïda Hadji-Jullien, diplômée et intervenante depuis de nombreuses années dans les villes voisines, connaissent un vif succès.
Depuis la rentrée de la Toussaint, les enfants peuvent pratiquer la savate boxe avec Geoffrey Montchaud, moniteur diplômé d'Etat et salarié du Club de Savasse.
Cet inventaire des activités proposées témoigne de l'investissement des communes et du SIVOS dans le fonctionnement des TAPS.
Le choix et la qualité des animations offertes aux élèves, font partie de la volonté des acteurs municipaux de faire bénéficier les enfants des mêmes prestations que dans les écoles des villes plus importantes, tout en leur offrant les avantages d'une structure à échelle familiale.

**Le référent est une personne diplômée qui peut intervenir dans un atelier, garder des enfants qui voudraient "ne rien faire", isoler un écolier "perturbateur" d'un atelier, veiller à la sécurité, assurer l'appel et la sortie.*

J'AIME

Bonjour à tous,

Bienvenue dans le journal J'AIME... Mais j'aime quoi ? La danse, les animaux, l'espace, la musique, les stars, la science-fiction, la mode...
Nous sommes heureux de vous faire découvrir ce journal que nous avons écrit ensemble
Les 12 :

Alicia, Angèle, Auriane, Camille, Hugo, Léa, Léna, Nina, Solal, Thaïs, Vivien, Yaëlle

SOMMAIRE
Page 1 : Edito
Page 2 : Charades
Page 3 : Tout savoir sur le cheval
Page 4 : Le chien meilleur ami de l'homme – Les choses de la mode
Page 5 : Potins de stars
Page 6 : Le ciel et la nuit – La rencontre des deux mondes
Page 7 : J'aime le sport - Stromae, le maestro

1

*Journal réalisé par les élèves lors des temps périscolaires*

# MADEMOISELLE JANE, REINE DES PERLES

**Mademoiselle Jane est artiste verrier, plus précisément perlière, passionnée par son métier de travail du verre. Peu connue des mirmandais en tant qu'artiste, elle exerce pourtant son métier depuis de nombreuses années dans son atelier à Platet.**

Ce n'est pas le premier métier qu'elle a exercé ! Mademoiselle Jane a été sage-femme, à domicile puis en hôpital et même dans le cadre de missions humanitaires.

À une période de sa vie, disposant de beaucoup de temps libre, elle s'est questionnée : "Qu' est-ce que je n'ai pas fait que j'aimerais réaliser maintenant ?"

Son attirance pour la recherche artistique et les réalisations concrètes lui font découvrir la matière "verre". Émerveillée par les possibilités qu'offre ce matériau, elle s'est tournée vers le métier de perlière. Le coût d'installation raisonnable et la brièveté de la formation lui ont permis de démarrer cette nouvelle activité très rapidement de manière professionnelle.

C'est en 2002 que cette histoire entre le verre et Mademoiselle Jane a débuté. Elle a créé sa société un an plus tard. Elle décide de vendre ces pièces lors d'expositions qui la font voyager partout en France et même à l'étranger. Progressivement, elle se fait un nom parmi les verriers, dépassant maintenant les frontières nationales. Car Mademoiselle Jane a su réaliser des pièces que l'on ne voyait pas ailleurs.

## L'apprentissage

Il n'y a pas d'école pour apprendre à fabriquer des perles. Auparavant, c'était un métier d'ouvrières qui étaient formées au sein de leur entreprise. C'était aussi un métier de travail à façon qui permettait à certaines d'entre elles de travailler chez elles tout en s'occupant de leur famille.

Pour Mademoiselle Jane, c'est une amie, qui lui a montré comment réaliser une perle : les bases, le minimum à savoir en une demi-journée. Ensuite, elle s'est exercée seule et a ainsi expérimenté diverses techniques en autodidacte durant 1 an. Elle a effectué alors un stage avec Diana East (professionnelle reconnue venant d'Angleterre).

La plupart du temps, les personnes apprennent en 3 jours les bases du métier. Puis , il faut beaucoup pratiquer pour réussir à acquérir "le coup de main". En effet, le verre doit pouvoir être travaillé à la bonne température, ni trop chaud, ni trop froid ! C'est un art, ne l'oublions pas !
Son expérimentation lui a permis de ne pas rester figée dans les savoirs qu'elle a appris.
Mademoiselle Jane forme maintenant à son tour, de nombreux stagiaires dans son atelier. Certains deviendront des artisans verriers. Durant 1 à 5 jours, le travail d'apprentissage est intense dans une atmosphère joyeuse.

## Le processus de création

L'inspiration est capricieuse et il peut arriver que les plus belles pièces soient façonnées dans les tout derniers jours avant une exposition. Plusieurs fois, elle est même partie exposer avec une pièce tout juste refroidie !

Pour les réaliser, elle utilise des baguettes de verre qu'elle achète chez des revendeurs spécialisés en France. Elle va parfois aussi chercher son verre directement en Italie, dans la région de Venise. Sachant qu'une perle pèse peu, elle n'a pas besoin de beaucoup de matière. Ces tiges de verre sont alors chauffées à la flamme d'un chalumeau spécial. Une fois le verre rendu malléable, il est mis en forme et utilisé pour réaliser des décors.

## Sa spécialité

Mademoiselle Jane ne fait pas que des perles. Elle est une spécialiste reconnue du piment en verre. Elle en a fabriqué 2500 exemplaires en 2013. A partir de ce produit, elle monte des colliers, des bracelets, des boucles d'oreilles, etc. Elle vend aussi d'autres formes différentes comme des cœurs ou des pendentifs. Cette année, ce sont de jolis petits pandas qui viennent rappeler son voyage au Japon. Ils sont disponibles en pendentif, boucles d'oreilles ou porte-bonheur.

*Contact : janemademoiselle@gmail.com / tel. 06 28 23 71 58*

Page facebook : mamoiselle Jane
Photos de la fabrication d'un panda sur facebook : "Mairie mirmande"

# LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

**Les subventions permettent d'apporter un soutien financier à des activités d'intérêt général mises en place par des associations. Il s'agit soit de subventions de fonctionnement, soit de subventions liées à des manifestations courantes sur la commune ou alors de subventions exceptionnelles. Nos associations peuvent ponctuellement bénéficier par ailleurs de concours en nature (prêt de salles ou de matériel). Les montants des subventions attribuées peuvent être très variables. Ils dépendent des contraintes et des priorités propres à chacune.**

Une subvention n'est jamais attribuée spontanément : il appartient donc à l'association, et à elle seule, d'en faire la demande sur présentation d'un dossier.
Après examen du dossier, la collectivité peut ou non accorder la subvention : il n'y a aucun droit à la subvention. Le renouvellement de cette dernière n'est par ailleurs jamais automatique. Une subvention peut donc être refusée après avoir été accordée l'année précédente.
Malgré un peu de retard dû a la mise en place, et quelques aménagements liés aux changements de fonctionnement de l'attribution de ces dernières, nous avons versé suite à la délibération du conseil municipal du 29 août les sommes suivantes :

- **Art à demeure** : 700 € (350 € fonctionnement général + 350 € part projets réalisés)
- **Donneurs de sang** : 150 € fonctionnement général uniquement
- **Fnath** : 100 € fonctionnement général uniquement
- **Les Roses de Noël** : 850 € fonctionnement général uniquement
- **Office de tourisme de Livron** : part fixe 3170 €, taxe de séjours 7243 €
- **Les restos du cœur** : 200 € fonctionnement général uniquement
- **Mirmande PatrimoineS** : 1150 € (350 € fonctionnement général, 500 € part projets réalisés + 300 € exceptionnel pour la fête de la lumière)
- **Mémoire de demain** : 150 € fonctionnement général uniquement
- **Chemins et sentiers de Mirmande** : 1500 € (500 € fonctionnement général, 1000 € part projets réalisés)
- **Comité de jumelage** : 150 € fonctionnement général uniquement
- **Anciens combattants** : 150 € fonctionnement général uniquement
- **Jardins de Mirmande** : 500 € fonctionnement général uniquement
- **Groupement des ennemies des cultures** : 300 € fonctionnement général uniquement
- **Office du tourisme de Mirmande** : 1000 € (en attente)

Tout cela pour la somme totale de 17 313 €
En cette fin d'année où les budgets sont à l'étude pour 2015 nous sommes bien conscients que notre collaboration reste essentielle à nos associations afin qu'elles continuent à être des partenaires incontournables de la vie de notre beau village.

*Jean-Christophe Belaud lors de l'édition 2014 de "L'art à demeure"*

*Louisa Rampon-Garnier lors de l'édition 2014 de "L'art à demeure"*

# LES RÈGLES D'URBANISME : LES PROCÉDURES ET AUTORISATIONS

**Si Mirmande est aujourd'hui ce lieu remarquable, c'est parce que depuis bientôt 70 ans, des mesures de protection ont été mises en place, qui encadrent les conditions de réalisation des constructions ou des travaux sur l'existant. Ainsi, chacun de nous, particuliers et collectivités, contribue à cette protection en les respectant et en assurant la pérennité de la qualité de notre environnement et la transmission de ce lieu rare aux générations futures.**

Mais il n'est pas toujours simple pour les Mirmandais, même s'ils sont conscients de la spécificité de leur commune et veulent agir dans le sens de la préservation des lieux, de connaitre les règles ou les savoir-faire anciens, d'avoir les moyens de vérifier que les entreprises qui interviennent sont sensibles à ces sujets, de développer un projet dans un cadre règlementaire qui peut apparaitre comme une contrainte ajoutée.

C'est pour cela que la municipalité va mettre en place un dispositif qui permettra de transformer les contraintes en ressource, en aide. Comment ? En mettant à disposition de tous les études déjà réalisées sur Mirmande qui présentent, au-delà des règles elles-mêmes, les bons exemples. En développant un travail avec la commission extra-municipale des permis de construire qui permet d'échanger avec l'architecte des bâtiments de France et avec les professionnels autour des demandes, des pratiques, pour améliorer lisibilité et cohérence des décisions prises, aboutir aux meilleures propositions et réaliser une documentation de référence, pratique et illustrée. En proposant bientôt un service gratuit d'architecte-conseil qui aidera les particuliers à trouver la meilleure formulation pour leurs projets.

### Contraintes, vous avez dit contraintes, mais lesquelles exactement ?

De façon générale, les travaux ou constructions sont soumises à autorisation. Dès lors que des travaux qui touchent à l'extérieur d'un bâtiment ou une construction nouvelle sont projetés, une autorisation doit être demandée. L'administration va vérifier que le projet est bien conforme aux règles d'urbanisme. Dans le cas d'un espace protégé, les règles sont plus précises quant à la façon de réaliser les projets, car il s'agit de garantir leur intégration en les limitant et en demandant l'usage de certains matériaux ou savoir-faire traditionnels.

### Les protections qui s'appliquent

Mirmande dispose aujourd'hui d'une carte communale qui détermine des zones constructibles. Une grande partie de la surface de la commune est protégée depuis 1989 par une ZPPAUP (zone de protection…) qui s'est substituée aux anciennes protections (inscription site, inscription monuments historiques). Mais, le haut du village (église Sainte Foy et ses abords) garde des règles de protection particulière car il est classé au titre des sites.

### Pourquoi faut-il demander une autorisation préalable pour toutes les modifications extérieures même mineures ? Qu'en est-il pour une réfection à l'identique ?

L'instruction du dossier permet de vérifier la qualité du projet et peut éviter des erreurs qui, même sur des détails, ont une forte incidence. En particulier, la notion de « réfection à l'identique » est délicate, elle peut recouvrir des approches très différentes. Cela permettra aussi au demandeur de bénéficier de conseils judicieux. Un exemple ? Un propriétaire veut renouveler une fenêtre à petits carreaux. Croyant bien faire, il prévoit de la changer « à l'identique ». Or, l'ouverture de type 19ème siècle permet des carreaux, dits dauphinois, plus grands, qui apporteront plus de lumière. Le conseil qui lui sera donné en ce sens sera doublement utile car il améliore le confort de la maison tout en contribuant à sa qualité architecturale.

Si les travaux sont faits sans autorisation, une mise en conformité est demandée, ce qui est équitable vis à vis des propriétaires et contribue à la qualité générale des travaux. Il est indispensable de traiter tous les dossiers de façon identique, avec le même degré d'exigence dans l'application des règlements. La réalisation de travaux sans autorisation est d'ailleurs un délit.

### La règle

Pour tous les travaux extérieurs effectués sur un bâtiment existant ou toute construction nouvelle de moins de 20 m², une déclaration préalable de travaux doit être déposée. Au-dessus de 20m² ou s'il y a modification de la structure porteuse ou de la façade pour un changement de destination du bâtiment, un permis de construire est obligatoire. A noter que lorsque la construction ou l'extension concerne un bâtiment de plus de 170 m², l'intervention d'un architecte est obligatoire.
Pour toute démolition, même partielle d'un bâtiment situé en zone protégée (ZPPAUP), un permis de démolir est demandé.

### Quelle est la procédure ?

Le dossier est constitué d'un formulaire et de documents (plan, documents graphiques, photos) qui

**Le délai maximum d'instruction des dossiers varie selon le type d'autorisation et la situation du projet**

| Type d'autorisation/ zone | Déclaration préalable | Permis de construire | Permis de démolir |
|---|---|---|---|
| Droit commun | 1 mois | 2 mois | 3 mois |
| ZPPAUP | 2 mois | 3 mois | 3 mois |
| Site classé | | 1 an | 1 an |

L'autorisation, portant généralement mention de prescriptions et/ou de recommandations, doit ensuite faire l'objet d'un affichage en mairie et sur le terrain concerné : c'est à partir de l'affichage sur le terrain que le délai de 2 mois pour les recours contentieux court.

doivent permettre de comprendre précisément la localisation, l'orientation, l'environnement du projet, la nature des travaux et présenter l'état initial et l'état projeté des lieux. Les documents peuvent être simplement réalisés : photos, montages l'important étant que le dossier présente explicitement l'avant/après des travaux projetés. Il est déposé en mairie qui l'adresse dans les 8 jours maximum au service instructeur (Direction Départementale des Territoires ou DDT) et à l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) du Service Territorial de l'Architecture et du patrimoine (STAP). La DDT fait la synthèse des avis et propose une décision à la signature du maire qui est, en secteur ZPPAUP, obligatoirement conforme à l'avis de l'ABF. Cette décision est notifiée au demandeur, appelé "pétitionnaire".

### Les prescriptions les recommandations

Les prescriptions portées par l'arrêté sont obligatoires, les propriétaires doivent les lire attentivement, amender leur projet en fonctions d'elles, les communiquer aux entreprises chargées de la réalisation afin qu'elles soient prises en compte le plus en amont possible. La non-conformité de la réalisation aux prescriptions peut en effet conduire à une obligation de modification de la réalisation, et donc à des surcoûts ultérieurs. Notez que l'ABF peut par ailleurs faire des recommandations qui sont de l'ordre du conseil et n'ont pas de caractère contraignant.

### La réalisation des travaux

Les travaux ne peuvent pas commencer avant que l'autorisation soit délivrée et les délais de recours expirés. La durée de validité des autorisations d'urbanisme, c'est-à-dire des permis de construire, d'aménager ou de démolir, est de 2 ans. Cette durée a été portée à 3 ans depuis le 31 décembre 2010, une prorogation motivée d'un an est possible. Les travaux doivent impérativement être entrepris durant le délai de validité et ne doivent pas être interrompus pendant plus d'un an sous peine d'invalider l'autorisation accordée. Dans le cas d'un permis de construire ou de démolir, dès le début des travaux, une déclaration d'ouverture de chantier doit être déposée en mairie.

### La vérification des travaux

Une fois les travaux réalisés, le pétitionnaire doit obligatoirement adresser à la mairie une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (cerfa DAACT). Ce document permet de signaler à l'administration l'achèvement des travaux et la conformité de la construction par rapport à l'autorisation d'urbanisme accordée. La mairie a 3 mois pour contrôler, notamment par une visite sur place, et pour éventuellement contester cette conformité. Si la non-conformité est constatée, le pétitionnaire doit procéder aux rectifications.

Ainsi, chacun d'entre nous a la possibilité, par sa seule et simple action d'habitant, en prenant soin du détail de son projet depuis l'idée jusqu'à sa réalisation, de contribuer à la préservation de Mirmande.

*Réfection de toiture*

INFOS

Des informations complémentaires peuvent être trouvées auprès de la mairie et du STAP de la Drôme, tel : 04 75 82 37 70, sdap.drome@culture.gouv.fr
Les formulaires sont téléchargeables : cerfa 13 409.03 pour les permis de construire et 13 703.03 pour les déclarations préalables

# COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DES PERMIS DE CONSTRUIRE

**Mise en place au début de l'été, elle se réunit désormais chaque mois. Le conseil municipal a décidé la composition en son sein d'une commission chargée de l'urbanisme (Benoit Maclin maire, Florence Ibarra adjointe à l'urbanisme et au patrimoine, Olivier Dherbassy et Jean-Marie Minaudier conseillers municipaux) et a proposé de l'élargir en une commission extra-municipale appelée "Commission des permis de construire".**

Une telle commission a existé jusqu'en 2008 et avait été suspendue depuis. Sa remise en place était très attendue. Suite à l'appel lancé, huit Mirmandais en sont devenus membres : Steeve Biscou, Maryse Brun, François Côte, Rémi Coulet (représentant des Amis de Mirmande), David Haelvoet, Jeanine Ibarra, Ezra Leibman, Jacques Ruard.
Marie Dastarac, Architecte des Bâtiments de France, participe à ces réunions et accompagne ainsi le travail de la commission, qui devient aussi un lieu d'échanges et de débat, de partage de méthodes et des connaissances de base indispensables. En effet, la principale référence est le règlement de la ZPPAUP, document obligatoire pas toujours connu et qui nécessite des explicitations de mise en œuvre.

Le premier rôle de la commission est d'examiner les demandes d'autorisation en matière d'urbanisme et d'exprimer un avis consultatif qui contribuera à la définition de l'avis que le maire donne formellement sur les dossiers. Comme il a été dit, au-delà de cette mission, le souhait est que la commission participe activement à un travail de fond, créant les meilleures conditions de la préservation du patrimoine architectural, et donc de la qualité du paysage de Mirmande.
Cette démarche impose un fonctionnement de la commission basé sur l' écoute, l' échange et le respect entre ses membres et envers les autres ainsi qu'une obligation de discrétion.

Après cinq réunions de la commission, certains sujets se sont déjà imposés aux débats. Ainsi, sur les procédures, la commission estime essentiel que les règles soient comprises et appliquées avec équité, avec le même degré d'exigence, les autorisations correctement réalisées (conformité à l'autorisation, qualité, matériaux…) et qu'il n'y ait plus de travaux faits sans autorisation préalable. Elle veut inciter à déposer des demandes préalables pour toutes les modifications extérieures, même mineures, car cela peut éviter des erreurs qui, même sur des détails, ont une forte incidence. En particulier, la notion de "réfection à l'identique" est délicate, elle peut recouvrir des approches très différentes et aboutir à des modifications d'aspect. Sont donc concernés les travaux de réfection de toitures, de menuiseries, de changement de couleurs de volets, mais aussi la suppression ou la création d'une haie. Lorsqu'il s'agit de déclarations préalables, les formalités sont réduites et ne nécessitent pas de moyens lourds. Il est seulement nécessaire d'anticiper suffisamment le délai d'instruction du dossier.
L'attention de l'ABF a été attirée sur l'importance d'une rédaction la plus explicite possible des prescriptions et recommandations. L'idée a été lancée de créer un glossaire illustré afin d'aider les bénéficiaires à comprendre et maîtriser leurs travaux.

Sur le fond, certains sujets sont apparus comme récurrents et doivent donner lieu à un travail d'information. Ainsi, à propos des toitures ont par exemple été évoqués : le recours souhaité aux tuiles anciennes, les modalités d'utilisation des plaques sous tuiles, des fenêtres de toit, des chenaux, la qualité des finitions, les méthodes de ventilation et les cheminées… A propos des menuiseries, la question des matériaux a été abordée, mais aussi les proportions des vitrages, ou encore les couleurs. A propos des clôtures, la commission s'est demandée comment traiter les différents types de murs dans le village et, dans la campagne, comment implanter les différentes formes de clôtures ou haies.
Pour compléter ces réflexions, des rencontres vont être proposées aux professionnels du bâtiment qui interviennent sur notre territoire, avec l'objectif d'échanger sur les conditions de mise en œuvre des prescriptions et ainsi affiner les propositions.
L'ensemble des informations, références, bonnes pratiques recueillies sera publié.

Pour les Mirmandais et les visiteurs, tous les travaux réalisés ont, par définition, été autorisés. Cela impose qu'il y ait eu demande, que les prescriptions soient suivies et la réalisation conforme. Le travail de la commission, au delà des aspects formels espère contribuer à la sensibilisation des porteurs de projets sur la qualité du résultat, pour que chacun ait à cœur de trouver un compromis esthétique qui prenne en compte les contraintes d'usage tout en s'intégrant à l'architecture traditionnelle locale.

## DE BONS RESULTATS POUR LE LAGUNAGE

**Le lagunage arrive à ses 40 ans d'existence en 2015. Depuis 1975 il a pleinement rempli sa fonction et encore, aujourd'hui malgré tout ce qui a pu être dit et écrit, son fonctionnement est très satisfaisant.**

En effet, le 4 août dernier a été réalisé un contrôle sur 24 heures afin d'évaluer la charge hydraulique et organique en parallèle avec une analyse en sortie de bassin.
De ces mesures ressortent plusieurs points.
Le premier est que la qualité de rejet est très satisfaisante face aux exigences épuratoires de l'arrêté du 22 juin 2007.
Ce dernier exige une DBO (Demande Biologique en Oxygène) de 35 mg/l alors que le lagunage reste bien en dessous de ce seuil avec 22 mg/l en période où son fonctionnement est à son maximum.
Le deuxième point est la charge en entrée de la station. Elle se situe à 95 % en charge organique et 110 % en charge hydraulique. Ceci montre que l'on atteint le maximum de la capacité de la station en pleine saison estivale même si le nombre de raccordement a augmenté depuis quelques années. Toutefois, le nombre de raccordements dans les années futures risque de se développer avec le projet du branchement du rempart nord du village.
C'est pourquoi le conseil municipal va entamer une réflexion sur la modification du système du lagunage : par exemple, un système épuratoire avec des roseaux ne nécessitant pas plus de surface mais capable de traiter plus de volume.
De plus, le coût de tels systèmes est largement moins élevés que la construction d'une station d'épuration classique, envisagée par la municipalité précédente.
Un aménagement végétal va être également étudié pour améliorer l'impact visuel en concertation avec les habitants proches et de limiter les nuisances.

## UN CHANTIER JEUNE POUR ENTRETENIR LES ABORDS DU PARKING DU CIMETIÈRE

Dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prevention de la délinquance (CISPD) et avec la maitrise de l'association AIRE, le mardi 28 octobre, la commune a pu bénéficier de la mise en place d'un chantier-jeune pour une journée de nettoyage dans le village. Huit jeunes encadrés par deux adultes ont travaillé dur pour remettre en état les abords du cimetière et du parking adjacent. Pour cela, le groupe a pu élaguer des arbres et tailler des haies, à l'aide de differents outils, afin de rendre l'espace plus accueillant. De nombreuses branches ont été coupées et d'énormes tas de déchets verts ont été rassemblés.
La municipalité remercie et félicite toute l'équipe d'intervenants dont les éducateurs sont les piliers de ce type de chantier, également réalisé sur la commune de Loriol, Livron, Cliousclat et Grane.
Cette demarche visant à favoriser l'intégration d'adolescents par des chantiers utiles et d'intérét général prouvent aux jeunes encadrés qu'ils sont tout-à-fait capables d'accomplir un travail.

## LES TRAVAUX DE LA MAISON DESPLANS VONT DÉMARRER

Fin novembre, les travaux opérés par Drome Aménagement Habitat (DAH) à l'étage de l'école seront terminés et les locataires jusqu'alors installés au-dessus de l'Office de Tourisme et de La Poste pourront investir les deux nouveaux appartements.

Ce déménagement permettra à DAH d'attaquer début décembre les travaux dans les locaux libérés par les locataires actuels agrandis de l'étage de la maison Desplans pour y installer également deux logements.
Pour réaliser ces travaux, les bâtiments doivent être complétement vidés. Ainsi, l'Office de Tourisme sera fermé jusqu'au début du mois d'avril prochain. La Poste, quant à elle, transférée dans les locaux de la mairie, continuera à proposer l'intégralité de ses services.

L'objectif est de permettre à l'agence postale de rejoindre définitivement l'Office de tourisme avec qui elle partagera le nouvel espace dès la prochaine saison touristique.

Le planning d'aménagement des autres locaux de cet ensemble de bâtiments municipaux est en cours de définition pour l'accueil d'activités de service ou commerciales, et bien sûr de la boulangerie.

INFOS

**HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE**

**A la mairie** :
lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 9h à 12h

## GESTION DES DECHETS

Rappel à nos concitoyens : à plusieurs reprises des déchets de toutes natures ont été déposés à côté des conteneurs pour les ordures ménagères.
Nous rappelons qu'une déchetterie intercommunale se trouve quartier « Les Blâches » à Loriol pour les encombrants. Afin de respecter l'environnement visuel et le voisinage, nous vous remercions d'utiliser les conteneurs pour les ordures et de ne pas utiliser les abords de ces derniers comme décharge sauvage. De plus, nous rappelons que des conteneurs de tris sélectifs se trouvent au bas du village ainsi qu'au parking du stade.

INFOS

**HORAIRES D'HIVER DÉCHETTERIE DE LORIOL**

| | |
|---|---|
| Lundi | 9h - 17h |
| Mercredi | 14h - 17h |
| Jeudi | 14h - 17h |
| Vendredi | 14h - 17h |
| Samedi | 9h - 17h |

*Conteneurs de tris au bas du village*

## ENTRETIEN DES DESSOUS DE LIGNES TELEPHONIQUES

Suite à de nombreux appels concernant des problèmes sur les réseaux télécom, nous vous informons que l'entretien des terrains où passent les lignes téléphoniques est à la charge de leurs propriétaires. En effet, depuis un arrêté de 1996, France Télécom est déchargée de l'élagage et de l'entretien autour des lignes téléphoniques.

# MIRMANDE INVESTIT POUR SA CULTURE ET SA COMMUNICATION

**Mirmande est identifié comme un village d'artistes, l'empreinte d'André Lhote ayant grandement contribué à cette renommée. A partir de ce socle solide, faire rayonner le village par son animation culturelle est donc une ambition légitime et accessible. Partant de ce constat, la municipalité, répondant également à la demande des Mirmandais, souhaite créer des évènements culturels pérennes, dont un événement fort qui ouvrirait la saison touristique.**

En effet, les acteurs de la vie économique mirmandaise sont en recherche d'animations pour attirer les visiteurs, les ancrer durant quelques jours dans le village et leur donner l'envie d'y revenir.

### Saisir l'opportunité d'un emploi aidé

Toutefois, la mise en place de ce genre d'événements ne s'improvise pas, c'est un métier ! C'est pourquoi la commune a recruté pour une année, Claire Jacob, chargée du développement culturel et de la communication.
Financièrement, le recours à cet emploi aidé pour un an, à raison de 22 heures par semaine, revient à 4 000 euros environ. Faire appel à des intervenants extérieurs aurait coûté plus cher à la commune qui n'aurait bénéficié d'aucune aide.

### Vers la transmission d'un savoir-faire

Le volet culturel de la mission de Claire comprend la coordination et le pilotage des projets définis par les élus et la commission culturelle extra-municipale qui compte une quinzaine de membres.
Après avoir recherché les subventions, contacté les artistes et intervenants, elle devra assurer la mise en œuvre technique des actions, leur suivi sur toute la saison, le contrôle et la gestion des dépenses.
Toutes les procédures et les méthodes qu'elle mettra en place deviendront une véritable "boîte à outil" mise à la disposition de la commune qui sera à même d'assurer, grâce à cette aide précieuse, la pérennité des actions.

### Faire connaître et aimer Mirmande

Le volet communication quant à lui amènera Claire à concevoir et à réaliser plaquettes, affiches et autres supports publicitaires. La mise en place et la gestion des relations avec la presse et les différents partenaires font également partie de ses attributions.
Elle fera vivre le site Internet de la commune et utilisera les outils de communication modernes, tels Facebook et Twitter pour promouvoir le village.
Elle travaille d'ores et déjà à la conception de la charte graphique de la commune. Aux côtés des élus référents, elle participe à la réalisation du bulletin municipal.

INFOS +

### Qui est Claire Jacob ?

Claire Jacob est née il y a 22 ans à Chaumont, en Haute-Marne. C'est dans cette capitale du graphisme, qui organise depuis 1990 le festival international de l'affiche, qu'elle a fait ses études. Titulaire d'un "BTS communication visuelle, option graphisme, édition, publicité", elle a pu accéder pendant ses études à un large éventail d'expressions, dans le domaine de l'illustration et des arts plastiques.

Une mission auprès de l'UCIA de Livron lui a permis de mettre en pratique ses capacités d'animation et sa créativité pour redonner de la lisibilité à l'activité économique et commerciale de Livron.

Elle met aujourd'hui ses talents au service de notre commune et va travailler durant cette année à la mission que lui ont confiée les élus.

### COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES : CULTURE ET STADE

La commission sur l'avenir du stade ne s'est pas encore réunie et reste toujours ouverte à toutes candidatures. Vous pouvez vous faire connaître auprès du secrétariat de mairie en indiquant vos nom, téléphone et adresse-mail d'ici début janvier

La commission extra-municipale sur les événements culturels de la haute saison s'est réunie le 21 novembre. Quinze mirmandais étaient autour de la table afin de réfléchir notamment sur l'organisation au mois de juin d'un tremplin à destination de jeunes artistes, fraîchement sortis des écoles d'Art. La prochaine réunion aura lieu le 9 janvier 2015 pour définir plus précisément cet événement qui se déroulera sur 3 jours.

## 20ÈME ÉDITION DE LA FOIRE AUX PLANTES RARES

Tout commence samedi 4 octobre ; ce jour-là, trente cinq bénévoles nous aident à la préparation et à l'entretien du lieu de la 20ème édition de la foire aux plantes rares et du jardin.
Cette année, nous avions en plus la création d'un espace "La causerie des lavandières" un lieu où il faut préparer le sol pour les futures plantations, monter les barrières de plessis, monter les structures pour la mise en scène des étendages etc..
Tout cela sous la direction de Sandrine Armand "Paysagiste sensible" réalisatrice de l'étude paysagère.
Vendredi et samedi veille de la manifestation, nous sollicitons à nouveau nos fidèles bénévoles afin de réaliser les derniers préparatifs, monter les chapiteaux, réaliser l'installation électrique, panneautage des parkings etc..

De nombreux visiteurs étaient au rendez-vous

Dimanche, tout commence à 6 heures du matin, il fait encore bien nuit lorsque les premiers exposants arrivent, ils seront 56 cette année.
Dès 9 heures les premiers visiteurs sont là, ouf!!! Il fait beau et cela va durer toute la journée.
Une dizaine d'ateliers et de conférences sont prévus au programme et il est évident que le public est de plus en plus demandeur, au vu de la fréquentation.

Ainsi les membres de l'association "Les jardins de Mirmande" adressent : un grand merci à tous d'avoir fait de cette 20ème édition de la foire aux plantes une aussi belle journée.
Merci aux exposants de nous faire confiance, aux visiteurs de venir aussi nombreux, même quand le temps est incertain, aux bénévoles sans qui rien ne serait possible.
Merci aux intervenants et aussi au soleil d'être passé nous voir même si cela n'était pas gagné d'avance.
Merci à l'APE et aux parents d'élèves et enseignants pour avoir régalé tout le monde.
Merci aussi aux râleurs de nous donner des pistes d'amélioration.
Merci à Sandrine Armand de nous avoir fait un petit coin de paradis.
Merci à tous nos partenaires pour leur soutien.
Et merci au village de Mirmande d'être toujours aussi beau !

Rendez-vous l'année prochaine pour les 20 ans de la foire.

*Association Les Jardins de Mirmande*

## CONFERENCE DE MICHEL TOGNINI : "les vols spatiaux habités"

Très belle soirée du 4 octobre, passée avec l'astronaute Michel Tognini qui a su animer remarquablement sa conférence à l'église Sainte-Foy pour une audience d'environ 150 personnes. Chacun a pu, à un moment ou à un autre, ressentir l'envie de décoller pour s'élever au-dessus des problèmes fastidieux du quotidien, et partir à l'aventure, à la découverte d'un nouveau monde.
C'était Ulysse, entre les premiers hommes cherchant à savoir ce qu'il y avait derrière la colline, et les 102 pèlerins du Mayflower partis par conviction quasi religieuse.
Il y a plus d'un siècle, il était pionnier de l'aviation, c'est aujourd'hui l'autostoppeur de la galaxie…
Que ce soit dans sa tête ou à bord d'une machine, c'est l'homme à la recherche éternelle de lui-même, heureux d'avoir fait un beau voyage, et qui découvre, au bout de tant d'efforts, qu'il n'est pas grand-chose, mais qu'il peut réaliser de grandes choses… Le moteur restera toujours notre volonté d'accéder à nos rêves les plus hauts !

*Association Haute-voltige*

Espace C. Caillet, au bas du village

## DIMINUTION DU COÛT DE LOCATION DE L'ESPACE CHARLES CAILLET

A la demande des animatrices qui louent l'Espace Charles Caillet pour organiser des cours de yoga et de gymnastique, le tarif de location a été réduit et passera de 180 euros à 70 euros par an.
En effet, ces deux utilisatrices ont souligné que la salle mise à disposition par Mirmande était plus petite et plus chère que celle des communes voisines où elles animent également des ateliers.
Le conseil municipal, soucieux de maintenir à Mirmande ces activités qui participent à la qualité de vie du village, a pris leur demande en compte et voté le nouveau tarif lors du conseil du mois d'octobre.

# HAROUN TAZIEFF, MAIRE DE MIRMANDE

Haroun Tazieff s'établit à Mirmande, avec son épouse France, en 1970. Il sut rapidement s'intégrer au village. Dès 1974, sollicité par le président du club de foot, il donne des conférences dont les recettes permettront de doter notre stade d'un éclairage performant pour l'entrainement nocturne des équipes, équipement couteux et exceptionnel à l'époque pour un petit village.

En 1978, une équipe constituée autour d'Haroun Tazieff remporte dès le premier tour des élections partielles et, en janvier 1979, de retour d'expédition en Antarctique, Haroun Tazieff élu maire fit les manchettes de tous les journaux, jusqu'à France-Antilles.
Avec ses conseillers il se mit immédiatement au travail, les fonds manquaient, mais pas les projets. Comme le Conseil avait exclu d'augmenter les impôts, tout comme de recourir massivement à l'emprunt, il fallut faire preuve d'imagination : une gestion drastique, l'abandon des indemnités de fonction des maire et adjoints, les conférences données par Tazieff, aux recettes intégralement reversées à la commune, et bien sûr tous ces samedis où les Mirmandais venaient bénévolement travailler à déblayer, bâtir, peindre…, chacun apportant son matériel, ses compétences et son enthousiasme. Ainsi en quelques mois la mairie, minuscule, fut transférée dans l'ancienne école de garçons, la salle des fêtes rénovée et mise aux normes.

Dès 1980 un autre projet allait aboutir : la restauration de l'église Sainte-Foy, ajournée par toutes les municipalités précédentes faute de moyens. En moins d'un an, grâce aux conférences et diverses subventions, et aux entreprises locales auxquelles on confia les travaux avec l'assentiment des Bâtiments de France, on put non seulement lui rendre son toit mais aussi déblayer l'intérieur et l'équiper d'un dallage, de vitraux, d'éclairage… sans que cela coûte un centime aux Mirmandais.
L'activité culturelle, à partir de l'inauguration par Jack Lang, tout nouveau Ministre de la Culture et Louis Mermaz président de l'Assemblée Nationale, ne devait plus s'arrêter : centenaire d'André Lhote, bicentenaire de la Révolution Française, des colloques autour de Régis Debray notamment, des expositions et des concerts de qualité organisés par Guy Marandet et les Amis de Mirmande.

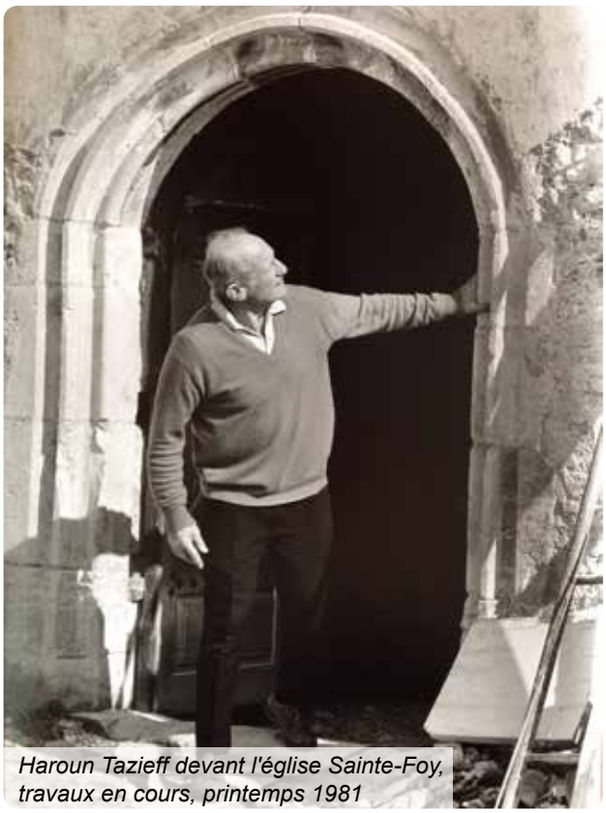

*Haroun Tazieff devant l'église Sainte-Foy, travaux en cours, printemps 1981*

Au-delà de ces réalisations, nous voulions un village vivant qu'il fallait gérer malgré la superposition des protections (site classé, monument historique…). Qui d'autre que Tazieff aurait pu réunir dans sa mairie un DDE, un Architecte des Bâtiments de France, des spécialistes de l'urbanisme pour négocier, et obtenir des règles applicables à notre situation particulière : un document d'urbanisme permettant des constructions pour l'accueil de jeunes ménages, complété par la première ZPPAU de la Région Rhône-Alpes en 1989, assurant cohérence et efficacité à la protection du village et de ses abords ?

Durant dix ans les actions s'enchaînèrent dans tous les domaines : l'association avec Cliousclat pour créer une puis deux classes maternelles, la création de trois logements HLM, l'accueil d'entreprises, le soutien à l'agriculture, les actions en faveur de l'activité touristique, le repavage des rues, la restauration de tous les bâtiments communaux, la création de plusieurs places, la mise en souterrain des réseaux électriques et téléphoniques, sans oublier les hameaux, la forêt et les chemins ruraux ou forestiers (des dizaines de km), actions souvent en liaison avec un tissu associatif riche et dynamique…

Cette décennie si active a permis aux municipalités suivantes de concrétiser ces efforts : création de zones d'activité intercommunales et donc d'emplois, village botanique et la foire aux plantes, entrée dans l'association des Plus Beaux Village de France… et de voir ce village, dont la population diminuait depuis plus d'un siècle, progresser de 25 % et passer la barre des 500 habitants en 2001.

Le talent d'Haroun Tazieff a été de savoir mobiliser les compétences utiles au plus haut niveau, sa renommée lui ouvrant bien des portes, et d'impulser cohésion, volonté et enthousiasme aux équipes municipales, comme il le faisait de son équipe de scientifiques de renommée mondiale en volcanologie.

Ce fut enfin, pour ceux qui ont eu la joie de travailler à ses côtés, une expérience inoubliable, et pour lui le début d'une carrière politique, Secrétaire d'Etat aux risques naturels et technologiques majeurs, puis Conseiller général de l'Isère, Conseiller régional Rhône-Alpes.

*Christian Tracol*

## Mairie de Mirmande

Ouverte du lundi au jeudi, de 13h30 à 17h30
et le vendredi de 8h30 à 13h30,
Tél : 04.75.63.03.90
Fax : 04.75.56.03.38
Email : mairie@mirmande.org
www.mirmande.org

## La Poste : changement de lieu et d'horaires

Durant les travaux de la maison Desplan, le bureau de poste est transféré à la mairie. Les horaires sont les suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 9h à 12h

## Mirmande, c'est aussi sur Facebook

Suivez l'actualité du village, des photos et des vidéos, sur www.facebook, à l'adresse suivante :
https://www.facebook.com/mairie.mirmande
Ce site est accessible sans ouverture de compte.

## Des informations municipales directement dans votre messagerie ?

La mairie vous propose de recevoir par e-mail ses courriers et informations diverses. Pour cela, envoyez à l'adresse-mail mairie@mirmande.org, vos nom, prénom, adresse, quartier ainsi que votre adresse-mail.
A tout moment, par simple demande auprès de la mairie, vous pourrez consulter, modifier vos coordonnées ou les supprimer de la liste de diffusion.

## Un espace réservé pour vous dans ce journal

Vous souhaitez nous soumettre votre actualité et la faire partager aux Mirmandais. Un espace vous est réservé dans ce journal. Pour cela, vous pouvez contacter directement la mairie par mail. Vous avez la possibilité de nous transmettre votre texte déjà rédigé ainsi qu'une ou deux photos si vous le souhaitez. Votre texte sera soumis au comité de rédaction avant sa possible diffusion dans un prochain numéro.

## Un nouveau site internet pour Mirmande

Le début de l'année 2015 verra le jour d'un nouveau site internet pour mettre en valeur les atouts de notre commune et créer un lien supplémentaire avec les habitants. Le site disposera d'espaces dédiés pour les associations, les commerçants et les hébergeurs. La montée en charge de ce site se fera sur le premier semestre de l'année prochaine.

## Nouveaux habitants

Vous venez de vous installer dans la commune ? Faîtes-vous connaître auprès de la mairie. Nous pourrons vous aider pour simplifier votre arrivée et vous faire découvrir le village.

## Comptes-rendus du conseil municipal

Les comptes-rendus du conseil municipal sont accessibles :
- sur le site de la mairie, www.mirmande.org,
- sur les panneaux d'affichage officiel, sous le porche de la mairie,
- en mairie aux heures d'ouverture.

## ETAT-CIVIL

### Naissance

- ✓ Rose FERRAZZI, née le 17 septembre à Montélimar
- ✓ Ylang FABBRO, née le 23 septembre à Montélimar
- ✓ Timéo, Louka LEPEUPLE, né le 29 octobre à Montélimar

### Mariage

- ✓ Pierre CLEMENT et Joëlle LAFONT, le 17 septembre
- ✓ Pierre-Jean ARCHIMBAUD et Sandra BOUZON, le 27 septembre

### Décès

- ✓ Maurice COTTE, décédé le 06 août à Montélimar
- ✓ Henri BRUEYSSE, décédé le 10 août à Montélimar
- ✓ Noëlle FLORQUIN, décédée le 31 août à Mirmande